

Asplit® VE Solution dissipante

Date de révision: 17.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1192



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Asplit® VE Solution dissipante

Art.-No.

592 0730, 592 0740

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Revêtement stratifié

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH
Rue: Heuweg 4
Lieu: D-06886 Wittenberg
Téléphone: +49(0)3491/635-50
Téléfax: +49(0)3491/635-552
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

Fournisseur

Société: Rema Tip Top Vulc-Material AG
Rue: Birmensdorferstrasse 30
Lieu: CH 8902 Urdorf
Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282
Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299
e-mail: automotive@rema-tiptop.ch / industrie@rema-tiptop.ch
Service responsable: Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst
Freiestraße 16
CH-8028 Zürich
Tel. 044 251 51 51
Notrufnummer (24h): 145

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Susceptible de nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Styrène

Asplit® VE Solution dissipante

Date de révision: 17.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1192

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer la vapeur.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

Asplit® VE Solution dissipante

Date de révision: 17.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1192

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
100-42-5	Styrène			< 30 %
	202-851-5	601-026-00-0	01-2119457861-32	
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 1, Asp. Tox. 1; H226 H361d H332 H315 H319 H335 H372 H304			
13463-67-7	Titandioxid			1 - < 5 %
	236-675-5		01-2119489379-17	
91-66-7	N,N-diéthylaniline			< 1 %
	202-088-8	612-054-00-8	01-2119943758-22	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H301 H311 H331 H373 H411			
123-31-9	1,4-Dihydroxybenzène			< 0,1 %
	204-617-8	604-005-00-4	01-2119524016-51	
	Carc. 2, Muta. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10); H351 H341 H302 H318 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (l'oreille / audition)

Susceptible de nuire au fœtus.

Attention! Risque d'aspiration!

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.



SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Eviter les températures supérieures à 50°C.

Asplit® VE Solution dissipante

Date de révision: 17.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1192

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants., halogénures métalliques, peroxydes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Revêtement stratifié

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
13463-67-7	Dioxyde de titane (poussières alvéolaires)	-	3		VME 8 h	
123-31-9	Hydroquinone (poussières inhalables)	-	2		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	
100-42-5	Styrène	20	85		VME 8 h	
		40	170		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
100-42-5	Styrène	Acide mandélique + acide phénylglyoxylique (/g créatinine)	500 mg/g	U	c, b

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier résistant aux solvants (EN 467).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**Asplit® VE Solution dissipante**

Date de révision: 17.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1192

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide visqueux
Couleur:	noir
Odeur:	styrénique

Modification d'état

Point de fusion:	n.d.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.d.	
Point d'éclair:	34 °C	
Dangers d'explosion	Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.	
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	8,7 vol. %	
Température d'inflammation:	490 °C	
Propriétés comburantes	Ne propage pas le feu.	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	1,4 hPa	
Densité:	1,27 g/cm ³	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	> 20,5 mm ² /s	
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	< 40 s	6 DIN EN ISO 2431
Test de séparation de solvant:	< 3 %	
Teneur en solvant:	< 30 %	

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit au contact des peroxydes.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Eviter les températures supérieures à 50°C.

Polymérisation avec dégagement de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants., halogénures métalliques, peroxydes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

Monoxyde et dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**



Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Absence de données toxicologiques.

Styrène

DL50/orale/rat 5000 mg/kg

DL50/cutanée/rat > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 11,8 mg/l/4h

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Styrène)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Styrène)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. (Styrène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Styrène

CL 50/Pimephales promelas/96 h = 4,02 mg/kg

CE 50/Daphnia magna/48 h = 4,7 mg/kg

CE 50/Pseudokirchneriella subcapitata/72 h > 4,9 mg/kg

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Produit toxique pour les poissons et les organismes dont ils se nourrissent.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Asplit® VE Solution dissipante

Date de révision: 17.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1192

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1866
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	Résine en solution
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1866
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	Résine en solution
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagee:	E1

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1866
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies:</u>	Resin solution
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	3

Asplit® VE Solution dissipante

Date de révision: 17.11.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1192



Marine polluant:	No
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-E, S-E

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 1866
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	Resin solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	< 30 %
-------------------	--------

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
----------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations



Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)